

DISCOURS DU PRESIDENT.

L'an dernier, à pareille époque, mon distingué prédécesseur à la présidence, M. le docteur S.-E. Dawson, prononçait ici même un admirable plaidoyer.¹ Il nous disait comment l'entraînement des lettres élève les intelligences et contribue au bonheur de l'humanité.

Je viens, ce soir, vous parler de la protection que la société doit aux œuvres de la pensée, des droits que les auteurs ont à la propriété de leur travail, de ce que les législateurs ont fait, ici et ailleurs, pour assurer ces droits, des luttes qu'il a fallu soutenir au Canada pendant plus de soixante ans pour faire triompher des principes reconnus maintenant par tous les peuples civilisés, et que nous ne possédons pas encore cependant en leur entier, alors que nous avons conquis toutes les autres libertés et que nous marchons à pas de géant, les yeux tournés vers l'avenir ensoleillé. L'homme disert qui fut mon prédécesseur vous a laissé entrevoir l'idéal d'une nation qui a le culte et la passion des lettres, je vais essayer d'indiquer les voies qui peuvent y conduire et les obstacles qui ont jusqu'ici entravé la route. Mon discours ne sera donc en quelque sorte que le prolongement de sa pensée.

Je sais que beaucoup de gens qui aiment les choses de l'esprit ne peuvent souffrir qu'on leur parle de la vie intime des hommes de lettres, du mécanisme de leurs livres, des circonstances où ils furent composés, du destin qui les attend.

Pour eux, l'effet des œuvres de l'art doit être tel qu'aucune idée de réalité ne s'y joigne; car dès qu'elle y pénètre, l'impression en est troublée et peut même devenir insupportable.

Lorsque, les pieds sur les chenêts, dans le calme du cabinet, ils lisent des beaux vers et s'en exaltent, ils n'aiment point qu'on vienne leur dire que

Pégase est un cheval qui porte
Les grands hommes à l'hôpital,

ou que Sénèque écrivait son traité du mépris des richesses sur une table d'or.

C'est pour eux un désenchantement que d'apprendre que la divine Laure de Pétrarque était une honnête mère de famille, légitime propriétaire de quatorze enfants.

¹ Cf. *Mémoires de la Société Royale*, 1908.